

# Bulletin d'inscription Vide – Grenier du 16 mai 2021

Le dimanche 16 mai 2021, de 8 h 30 à 18 h 30, sur les allées François Verdier 31000 Toulouse,  
organisé par les Sapeurs-Pompiers de Toulouse-Lougnon.

Je soussigné(e), Nom :

Prénom :

Né(e) le :

à

Département :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le :

Téléphone fixe :

Portable :

Adresse E-mail :

## **Montant de l'inscription :**

Les emplacements seront de 4 mètres linéaire au tarif de **14 €** l'emplacement.  
2 emplacements maximum par exposant

Règlement par chèque **uniquement** à l'ordre de : ASP TOULOUSE-LOUGNON

Contact de l'association : **07 82 20 89 48**

**videgrenier2lougnon@gmail.com**

Déclare sur l'honneur : - De ne pas être commerçant(s) – De ne vendre que des objets personnels  
et usagés (article L 310-2 du code de commerce) – De non-participation à deux autres  
manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal).

**Signature de l'exposant valant acceptation du règlement ci-contre :**

# Règlement des exposants

1. Déclare avoir pris connaissance de ce règlement déchargeant les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à sa participation.
2. Les emplacements seront attribués lors de la réception du dossier complet d'inscription. Le jour de l'installation, nous vous demandons de respecter le créneau horaire qui vous sera attribué afin de faciliter la mise en place des exposants.
3. Les véhicules une fois déchargés seront dirigés vers le parking mis à disposition pour les exposants, situé sur les allées Paul Sabatier. Aucun véhicule ne pourra rester sur le site.
4. Le prix de chaque article doit être indiqué (mesure légale exigée pour la défense des consommateurs).
5. S'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder son autorisation qui lui est consentie à titre personnel et individuel.
6. Des sacs poubelle seront à votre disposition. Chaque stand devra impérativement être nettoyé avant votre départ.
7. L'accueil des exposants pour l'installation des stands s'effectuera entre 7 h 00 et 8 h 30 du matin, la clôture du vide-grenier est prévue à 18 h 30.
8. Le vide-grenier est ouvert au public de 8 h 30 à 18 h 30. En dehors de ces heures aucune vente ne sera autorisée.
9. Est autorisé à la vente tout objet ancien, usagé, rénové, de collection, à l'exclusion de tout objet neuf, de fin de série, d'animaux, de plantes, d'alimentation, de confiserie et de boissons.
10. La revente d'objets achetés sur le vide-grenier est formellement interdite.
11. Les mineurs ne pourront exposer que des jouets ou livres d'enfants ; ils demeureront sous l'entière responsabilité de leurs parents durant toute la manifestation.
12. Tout exposant, le jour du vide-grenier, devra être en possession de l'autorisation qui lui sera remise le jour de son inscription. Un contrôle sera effectué et toute personne non autorisée devra quitter le périmètre du vide-grenier.
13. En cas d'évènement climatique particulier, l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation, auquel cas un remboursement aura lieu.
14. Dans le cas où vous ne vous rendriez pas au vide-grenier, le montant de votre réservation restera acquis à l'association.
15. Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés, sont autorisés à participer aux ventes au déballage à condition de ne pas participer à plus de deux manifestations par an et, de ce fait, devront remettre une attestation sur l'honneur de non-participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile à l'organisateur.
16. Tout exposant participant au vide-grenier s'engage à respecter ce règlement. Dans le cas contraire, il sera exclu sans pouvoir prétendre à aucune indemnisation ni remboursement de ses frais d'inscription.

# **INFORMATIONS RELATIVES A L'INSCRIPTION**

Merci pour votre inscription au vide-grenier organisé par les sapeurs-pompiers de Toulouse-Lougnon.

Lorsque nous validerons votre inscription, nous vous ferons parvenir une confirmation avec un créneau horaire et un point d'entrée (grand-rond ou monument aux morts) à respecter impérativement. Des mesures d'hygiène seront à respecter avec rigueur.

Afin que votre demande soit traitée et validée rapidement, veuillez remplir correctement tous les champs du bulletin d'inscription sans oublier de signer afin d'accepter le règlement.

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de :

**ASP TOULOUSE-LOUGNON**

**Renvoyez le tout à l'adresse suivante :**

**ASP TOULOUSE-LOUGNON**

**« VIDE-GRENIER »**

**8 rue Abel Autofage**

**31000 TOULOUSE**